



Nantes, le 20 juin 2016

Session du Conseil régional pour partie décentralisée en Maine-et-Loire

VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2016 ET PACTE REGIONAL POUR LA RURALITÉ



Sommaire

- ① Communiqué de presse p.2 et 3
- ② Un Budget Supplémentaire en adéquation avec les équilibres présentés au Budget Primitif. p. 4 et 5
- ③ Focus sur quelques décisions importantes par commission p.6 à 11

- ④ Dossier de presse « Pacte régional de la ruralité »

Débats à suivre sur la WebTV régionale www.paysdelaloire.fr



CONTACT PRESSE

Gwenola Cariou Huet : gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 65 / 06 82 80 18 92



Nantes, juin 2016

Communiqué de presse

Session du Conseil régional BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2016 ET PACTE REGIONAL POUR LA RURALITÉ

Le Conseil régional des Pays de la Loire réuni en séance plénière les jeudi 23 et vendredi 24 juin, vient d'adopter son 1^{er} budget supplémentaire de la mandature. Les débats des élus régionaux durant ces deux journées portaient sur :

- **Le Pacte sur la Ruralité, le jeudi 23 juin lors d'une séance exceptionnellement décentralisée** au Louroux Béconnais en Maine et Loire, de 10H à 16H. Promis par Bruno Retailleau, Président de la Région lors de son discours d'investiture le 18 décembre dernier, élaboré en co-construction avec les élus locaux, suite à des réunions de terrain dans les 5 départements et à un questionnaire adressé aux habitants, ce pacte régional présentera 3 défis, 8 enjeux et 37 mesures.
- **Le Budget Supplémentaire 2016 (BS)**, le jeudi 23 juin à partir de 17H30 à l'Hôtel de Région à Nantes puis le vendredi 24 juin, après l'adoption des comptes administratifs pour 2015. Ce BS permettra tout à la fois d'assumer des engagements antérieurs (contrats de territoires, décisions dans le secteur de l'enseignement privé ou encore aménagement numérique par exemple), et de se mobiliser autour de **cinq axes prioritaires** :
 - ✓ Le Pacte régional pour la ruralité
 - ✓ La formation professionnelle avec la mise en œuvre du Plan national 500 000 formations
 - ✓ Le plan d'actions en faveur de la mytiliculture
 - ✓ Les mesures agro-environnementales
 - ✓ La poursuite du plan de relance de l'Apprentissage.

Au global, **les crédits ouverts à l'occasion du BS s'élèvent à 58,8 M€, dont 25,8 M€ en investissement et 33 M€ en fonctionnement (dont 28,1M€ liés au plan 500 000 formations) portant le budget total 2016 à 1,521 Md€.** Ces inscriptions, ciblées sur des priorités régionales claires, s'inscrivent dans la continuité des équilibres arrêtés au Budget primitif, et dans le cadre de la gestion rigoureuse et responsable portée par la Région. Le report du Compte administratif 2015 permet de mobiliser 31,19 M€.

Ces résultats positifs, ainsi que l'ajustement des recettes, permettent de stabiliser le besoin d'emprunt sur l'année par rapport aux prévisions du Budget primitif.

① Le Pacte régional pour la Ruralité : pour renforcer l'équilibre territorial des Pays de la Loire

L'objectif de réduire la fracture territoriale et de favoriser le développement des territoires ruraux de la région, est un axe stratégique fort de la nouvelle mandature. En effet, le dynamisme de ces territoires est fragilisé par diverses difficultés dont l'enclavement, la disparition d'activités économiques et de services d'intérêt général, des inégalités d'accès aux nouvelles technologies ou même à la formation, la diminution des dotations aux communes et aux intercommunalités rurales qui affaiblit les capacités d'investissements des collectivités.

Affichant 3 défis, 8 enjeux et 37 mesures couvrant l'ensemble des politiques publiques, ce pacte a vocation à poser les piliers nécessaires au renforcement de l'équilibre territorial dans les Pays de la Loire. Ces piliers s'articulent autour des trois défis suivants : **une ruralité ouverte**, à travers l'accès aux différents réseaux de

transport et de communication, **une ruralité vivante**, à travers le maintien d'activités diversifiées et enfin **une ruralité respectée**, à travers le respect de ses paysages, de ses identités mais aussi de ses représentants. Sa mise en œuvre se fera progressivement sur les cinq prochaines années.

A l'occasion de ce BS, 9 actions sont d'ores et déjà présentées, dont 2 relatives au numérique, 1 à la téléphonie mobile, 3 à la santé, 1 au logement, 1 sur le volet solidarité et 1 visant à mettre en valeur les réussites et l'innovation dans les zones rurales.

② La mobilisation en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle

La Région des Pays de la Loire a fait le choix de s'associer à l'effort supplémentaire lié au **plan national 500 000 formations** en faveur de la formation des demandeurs d'emploi, dans la mesure où elle a obtenu de l'État que l'objectif principal d'assurer le retour à l'emploi effectif, soit conditionné par la **mise en œuvre d'actions de formations correspondant à des besoins réels des entreprises, identifiés branche par branche et bassin d'emploi par bassin d'emploi**. Ce plan mobilise l'ensemble de l'offre de formation : formations mises en œuvre par la Région (formations qualifiantes, formations sanitaires et sociales, formations d'acquisition des compétences clé, démarches individuelles de formation...), formations mises en œuvre par Pôle emploi et les OPCA, et notamment les formations courtes d'adaptation à l'emploi et toute autre action de formation à financement individuel.

Il s'agit donc d'une action volontariste de la Région en faveur de la formation professionnelle et de l'emploi, avec 28,1 M€ en CP pour la mise en œuvre de 18 737 actions de formation supplémentaires en plus du maintien en 2016 des 25 538 actions de formation réalisées en 2015.

Ces dépenses sont compensées par l'inscription d'une recette d'un montant équivalent, conformément à la Convention signée entre l'État, la Région et le Comité Paritaire Interprofessionnel Régional pour l'Emploi et la Formation Professionnelle Pays de la Loire.

3

③ Un plan d'action en faveur de la mytiliculture : une enveloppe d'1 M€ dès maintenant

Pour faire face aux mortalités massives et récurrentes, depuis 3 ans, un plan d'action articulé autour de 2 axes est lancé à l'occasion de cette session. Il s'agit de s'attaquer aux causes de la mortalité mytilicole d'une part, et de soutenir les entreprises impactées par des mesures conjoncturelles et structurelles d'autre part. A cet effet, ce plan est doté d'une enveloppe de 3,48 M€ en AP et d'1 M€ en CP.

④ Les mesures agro-environnementales

Une dotation complémentaire de 2,7 M€ en AP et 0,21 M€ en CP d'investissement financera le Plan de Compétitivité d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCEA). Il s'agit du volet relatif aux mesures de Bio-sécurité Crise avicole ainsi que les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) dont l'efficacité en matière de soutien aux pratiques agricoles respectueuses de l'environnement est avérée. La Région a en effet choisi de pallier les manquements de l'État en finançant les MAEC, afin que tous les territoires candidats puissent en bénéficier.

⑤ La mise en œuvre du Grenelle de l'apprentissage

Les différentes mesures du plan voté le 24 mars dernier, se déploient progressivement et trouvent une traduction concrète : il s'agit de faire de ce dispositif un atout fondamental de la lutte contre le chômage et permettre ainsi aux jeunes Ligériens d'intégrer le monde professionnel, dans une période de crise économique majeure. Le BS 2016 prévoit l'inscription de 0,762 M€ d'AE supplémentaires dont 0,482 M€ consacrés au dispositif propre de l'apprentissage, 0,18 M€ au titre des actions innovantes en matière de logement pour les

apprentis et 0,1 M€ en faveur d'une aide au permis de conduire. En termes de crédits de paiement, cela se traduit par l'inscription de 0,59 M€ supplémentaires.

Un Budget Supplémentaire en adéquation avec les équilibres présentés au Budget Primitif

Le Budget supplémentaire 2016 a pour objectif, en recettes comme en dépenses, d'ajuster les inscriptions initiales du Budget primitif et d'intégrer les résultats de l'exercice précédent tout en respectant les équilibres fondamentaux : niveau élevé de l'épargne brute, frein sur les dépenses de fonctionnement et le recours à l'emprunt, maintien d'un niveau élevé des investissements.

Au total 101,68 M€ d'autorisations pluriannuelles sont ouvertes : 99,57 M€ en autorisations de programme (au titre de la section d'investissement) et 2,11 M€ en autorisations d'engagement (section de fonctionnement).

En crédits de paiement, les inscriptions nouvelles représentent 58,8 M€, dont 25,8 M€ en investissement et 33M€ en fonctionnement.

Compte tenu d'un abondement de 28,1 M€ de recettes de fonctionnement, de -0,4 M€ de recettes d'investissement et de 31,19 M€ de report de l'exercice 2015, ce budget se traduit par **une stabilisation de l'emprunt d'équilibre à 235,8 M€** par rapport au Budget primitif 2016.

Une part importante des crédits de paiement inscrits dans le cadre de cette session résulte de la nécessité d'assumer les engagements antérieurs. C'est notamment le cas pour les contrats de territoire, les subventions versées aux établissements d'enseignement privé ainsi que le soutien financier de la Région en matière d'aménagement numérique.

Bien que largement contrainte par les engagements contractés ces dernières années, la Région parvient à maintenir le cap qu'elle s'est fixée en matière de maîtrise budgétaire tout en mettant en œuvre son projet stratégique. « En effet, malgré la situation financière délicate dont nous héritons, la Région poursuit, avec ce Budget supplémentaire, sa mobilisation en faveur du territoire et des Ligériens dans la continuité du Budget primitif 2016. » précise Bruno Retailleau, président de la Région des Pays de la Loire.

Les dépenses supplémentaires sont essentiellement financées par redéploiement ou par l'inscription de recettes nouvelles. Malgré la nécessité d'absorber un montant significatif de restes à payer issus des engagements contractés antérieurement qui contraignent à la hausse la section d'investissement, les grands équilibres présentés lors du Budget primitif restent stables.

Par ailleurs, le niveau d'épargne brute reste élevé à près de 231 M€. L'emprunt d'équilibre demeure inchangé à 235,8 M€ témoignant d'une volonté et d'une capacité à conjuguer maîtrise budgétaire et conduite des politiques publiques.

Ainsi, les dépenses de fonctionnement, hors frais financiers et hors mise en œuvre du plan national 500 000 formations, telles qu'elles résultent du BP et du BS sont en retrait de 20,5 M€ par rapport à 2015.

CONTACT PRESSE

Gwenola Cariou Huet : gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 65 / 06 82 80 18 92

FOCUS SUR QUELQUES DECISIONS IMPORTANTES ...

1 - Commission Entreprises, développement international, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche

En matière d'aides à la création d'entreprises, l'inscription de **0,25 M€ (AP) et 0,15 M€ (CP) afin de répondre aux demandes de soutien reçues** dans le cadre du dispositif Prime régionale pour la création d'entreprises « Jeune » et « Solidaire ».

Afin de permettre à la Région de renforcer son action en matière de soutien en fonds propres des entreprises en phase d'amorçage, 5 M€ en AP et 0,5 M€ en CP sont inscrits pour faire face à un besoin croissant de financement du haut de bilan des jeunes entreprises. Ce foisonnement de projets provient en grande partie des nouveaux « business models » nés de la révolution numérique mais aussi de compétences fortes dans les biotech, cleantech.

En matière d'internationalisation de l'économie, la participation et l'animation de salons internationaux nécessitent l'inscription de **0,11 M€ de CP** complémentaires en fonctionnement.

Par ailleurs, s'agissant du **fonds d'appui à l'innovation, aux filières et à l'énergie, des CP s'élevant à 2,5 M€ en investissement sont inscrits** au BS afin de prendre en compte l'appel de fonds de la BPI au titre du Programme d'Investissement d'Avenir régional. Par ailleurs, 0,4 M€ en AP et 0,2 M€ en CP sont dédiés au **lancement d'un concours innovant de start-ups**.

S'agissant de la recherche, l'avancement des projets en cours, tels l'IRS Campus, l'IRS 2, l'Institut de Recherche en Santé, projet précurseur de l'implantation du CHU sur l'île de Nantes, **l'IRS 2 à Angers, nécessitent d'abonder à hauteur d'1,85 M€ les crédits de paiement consacrés aux grands équipements structurants**.

Enfin, concernant **l'enseignement supérieur, pour l'avancement de certaines opérations immobilières dont la maîtrise d'ouvrage a été déléguée à la Région (extension Agrocampus Ouest à Angers, restructuration IUT du Mans notamment) : + 0,75 M€ de CP**. Et 1,7 M€ de CP au titre d'investissements immobiliers subventionnés par la Région et en particulier la construction du médiacampus à Nantes.

2 - Commission Emploi, apprentissage, formation professionnelle et insertion

482 000 € d'autorisations d'engagement seront votées en matière d'apprentissage au titre de cette Commission afin de financer différentes mesures dédiées au Plan de relance de l'apprentissage :

- expérimenter un module de pré-apprentissage : 33 000 €
- conforter et étendre le dispositif des scolaires-alternants : 103 000 €
- favoriser l'apprentissage de la 2ème chance : 15 000 €,
- donner envie aux entreprises d'accueillir davantage d'apprentis : 83 000 €
- mieux accompagner et valoriser les apprentis : 83 000 €,

- organiser un évènement annuel de promotion de l'apprentissage : 30 000 €
- mettre en place des ambassadeurs de l'apprentissage : 35 000 €
- soutenir l'expérience européenne et internationale des apprentis : 100 000 €

L'objectif est d'agir sur l'ensemble des leviers, celui de l'offre et celui de la demande, afin que l'apprentissage devienne un véritable vecteur de lutte contre le chômage. Dans cette optique, la Région organisera chaque année **un évènement mettant à l'honneur les valeurs, les talents et les réussites de l'apprentissage** dont le contenu et les modalités de mise en œuvre sont en cours de définition. En parallèle, **un premier groupe d'« ambassadeurs de l'apprentissage » rassemblant des chefs d'entreprises, des salariés, des anciens apprentis ou encore des maîtres d'apprentissage** verra le jour à la fin de l'année. Ils seront sollicités pour témoigner et répondre aux questions des collégiens.

Par ailleurs, **afin de favoriser la mobilité européenne et internationale des apprentis, la Région participera au financement de projets pédagogiques de séjours à l'étranger** visant à développer des voyages d'études, des jumelages et des échanges de formateurs en Europe.

En termes de crédits de paiement, l'ensemble de ces mesures se traduit à l'occasion de ce Budget supplémentaire par l'inscription d'une dotation de 0,427M€.

Par ailleurs, s'agissant de la politique de formation professionnelle continue, **l'orientation professionnelle bénéficiera d'une dotation complémentaire de 0,27 M€ en AE et de 0,205 M€ en CP** afin d'accorder une subvention à la **Fondation « Agissons pour l'Emploi » (0,11 M€)** et de financer la mise en place par le **Cariforef d'une plateforme et d'outils Web dédiés à l'apprentissage** et de renforcer les outils d'évaluation des parcours et de l'insertion des stagiaires.

En outre, des redéploiements d'AE et de CP permettront de **financer les engagements pris vis-à-vis de l'établissement des Etablères (85) pour la participation au financement des formations sociales** (éducateur spécialisé et assistant de service social) soit 0,175 M€ en AE et en CP pour la période de septembre à décembre 2015. En parallèle, 0,11 M€ d'AP et 0,08 M€ de CP seront consacrés à la prise en charge des bourses aux étudiants des Etablères.

Enfin, 28,1 M€ sont inscrits en CP au titre de la mise en œuvre du plan national 500 000 formations.

3 - Commission Éducation et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme

A l'occasion du vote du Budget primitif 2016, le principe de mettre en place **un dispositif de soutien au développement d'un réseau d'écoles de production en Pays de la Loire a été adopté.** Ces établissements constituent en effet **une alternative originale et performante pour des jeunes en rupture de parcours de formation par rapport aux voies classiques de l'enseignement initial scolaire et par alternance.** Ils dispensent des formations professionnelles certifiantes sur le lieu unique d'une « école entreprise » en mettant le jeune en situation de production au sein de sections à effectif réduit (8 à 10 élèves). L'aide accordée sera limitée à 20 % du coût par élève avec un plafond à 4 000 € et un nombre d'élèves subventionné plafonné à 60 par département. A cet effet (0,416 M€ en AE et de 0,082 M€).

Des aides volontaristes permettront **d'accompagner les établissements privés dans la mise en œuvre de leurs opérations, s'inscrivant dans les priorités régionales en termes d'amélioration des conditions de vie et de formation des lycéens et d'aménagement des réseaux** pour répondre aux besoins démographiques à horizon 2025. A ce titre, 3 M€ de CP sont inscrits au BS, les subventions reportées de 2015 ayant largement obéré le budget 2016.

Dans le cadre du Pacte pour la ruralité, le déploiement du numérique sera accéléré dans les départements et notamment en zones rurales ou encore peu de lycées sont raccordés au haut débit. 2 M€ en AP pour l'ensemble des établissements.

En outre, en fonctionnement, **0,718 M€ de CP sont inscrits au titre des aides sociales et des dépenses dédiées aux dépenses de fonctionnement des EPLE**, également en lien avec la nécessité d'absorber sur le budget 2016 les restes à payer de 2015.

4 - Commission Transports, mobilité, infrastructures

Concernant les transports, le fonctionnement du réseau de transport régional est très fortement contraint par la contribution versée à la SNCF. Le trafic étant en diminution, les recettes générées sont également en baisse. 3 M€ compenseront cette perte pour équilibrer le réseau TER.

En matière d'infrastructures routières et s'agissant des CP, 3 M€ en investissement s'avèrent nécessaire afin de financer la déviation de Saint Calais, la déviation de Moulay-Mayenne ainsi que le Projet Sextan 1 et 2 du périphérique nantais.

S'agissant de **l'aménagement numérique**, comme cela a été rappelé dans la partie consacrée au Pacte pour la Ruralité, une AP de **85,8 M€** est proposée afin de respecter les engagements pris auprès des départements du territoire ligérien et de soutenir les projets de déploiement de fibre optique à réaliser par ces derniers sur la période 2015 - 2020. Cette AP comprend également la revalorisation à hauteur de **17,4 M€ de l'aide accordée par la Région en faveur du nouveau projet Très Haut Débit du Département du Maine et Loire** revu fortement à la hausse.

En termes de crédits de paiement, l'entrée en phase opérationnelle des opérations de déploiement de la fibre optique à l'abonné des Départements nécessite l'inscription de 3,2 M€ supplémentaires. Par ailleurs, un fonds régional de soutien à la téléphonie mobile est créé afin d'assurer le financement de plusieurs types d'actions.

5 - Commission Territoires, ruralités, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

En matière d'environnement, les MAEC, Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, qui encouragent les pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, constituent un outil performant qui a fait ses preuves. Or, comme dans d'autres domaines, l'État réduit de manière significative son soutien financier. **Afin de poursuivre la dynamique locale et de répondre aux attentes des agriculteurs, la Région assumera le désengagement de l'État (1,3 M€)**. Parallèlement, l'AP relative à la gestion durable des bassins versants et de la Loire est revalorisée de 0,7 M€ afin de permettre la mise en œuvre des MAEC dans le domaine du maintien des prairies permanentes remarquables. Ainsi au global, **le dispositif des MAEC voit sa dotation en AP s'élever à 2 M€**.

Par ailleurs, en vertu de la loi NOTRe, il appartient aux **Régions d'élaborer le plan de prévention et de gestion des déchets dont l'adoption est prévue législativement en février 2017** et qui ne peut être adopté sans un plan d'économie circulaire. Or, ce sujet n'était jusqu'à présent traité par aucun niveau de collectivité. Par conséquent une AE de 0,1 M€ et 0,05 M€ de CP permettront de lancer une étude.

La politique Environnement intègre également une augmentation de **0,2 M€ d'AE** et de 0,04 M€ de CP afin de permettre le **lancement de la convention SMILE avec l'Agence Régionale**. En effet, le statut de lauréat de l'appel à projet réseaux électriques intelligents conféré au projet SMILE, assure un investissement de 40 M€ des

opérateurs de réseaux électriques en Pays de la Loire et en Bretagne. En parallèle, il ouvre l'accès à une enveloppe de 50 M€ du Programme Investissements d'Avenir pour les projets de la feuille de route SMILE, enveloppe à partager avec les autres lauréats (Provence Alpes Côte d'Azur et Lille Métropole).

S'agissant de la santé publique, du vieillissement et de la politique du handicap, les premières mesures du Pacte de ruralité recouvrent quatre axes :

- la sensibilisation et l'accompagnement des secteurs ruraux susceptibles d'être confrontés demain à des difficultés d'accès aux soins,
- une aide aux communes et intercommunalités contraintes d'investir rapidement pour maintenir une présence de professionnels de santé,
- la prise en charge des frais d'ingénierie liés à la mise en place d'un projet de santé territorial en zone rurale,
- ainsi que l'accompagnement de l'innovation et de l'expérimentation pour développer l'accès aux soins de proximité.

Dans cette optique, une AP de 0,19 M€ avec 0,095 M€ de CP et une AE de 0,21 M€ avec 0,105 M€ sont ouvertes.

Dans le cadre du plan de relance de l'apprentissage, la question du logement des apprentis et des jeunes en alternance professionnelle a été identifiée comme l'un des éléments nécessaires à la réussite de ces parcours de formation. C'est pourquoi, la Région poursuivra **son soutien à l'investissement dans les territoires notamment ruraux pour aider à la construction de résidences de type Foyer de Jeunes Travailleurs**. En complément, et face aux difficultés d'hébergement en milieu rural, nous soutiendrons les initiatives visant à développer **l'hébergement de courte durée et répétée chez l'habitant à proximité des entreprises**. Une AE de 0,18 M€ et des CP s'élevant à 0,06 M€ permettront la concrétisation de cette action.

Enfin, **l'enveloppe dédiée au développement et à l'animation des territoires et notamment aux contrats de territoire est revalorisée de plus de 8,1 M€** en CP. En effet, le haut niveau d'engagement sur ce dispositif contraint, et contraindra durant plusieurs années, très largement à la hausse le budget afférent.

6 - Commission Culture, sport, vie associative, bénévolat et solidarités

En matière d'action culturelle, **0,2 M€ d'AE et de CP correspondent à la location du 1er étage du Grenier à Sel pendant le festival d'Avignon** permettant la programmation partagée avec la Région Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes (0,07 M€) ainsi qu'à l'ajustement lié à l'édition 2016 de la Folle Journée en Région (0,13 M€).

Par ailleurs, 0,05 M€ d'AE et de CP sont également inscrits dans le cadre du Budget supplémentaire en vue de la signature prochaine de **la Convention de partenariat Région / Centre National du Livre** dont l'objectif vise à mobiliser des moyens nouveaux en faveur de la filière, dans le cadre d'une contractualisation entre le CNL, la Drac et le Conseil régional.

Dans le cadre de son action en faveur de la vie associative, du bénévolat et des solidarités, **le programme autonomie des jeunes est abondé de 0,2 M€ d'AE et de 0,15 M€ de CP supplémentaires** afin de financer deux mesures nouvelles : comme cela avait été annoncé lors du Budget primitif, **les jeunes, et tout particulièrement les apprentis, constituent un public prioritaire dans les actions menées par la Région**.

A ce titre, afin de favoriser la mobilité des apprentis dont les ressources sont modestes, 0,1 M€ en AE et 0,1 M€ en CP financeront **une aide forfaitaire de 400 € au permis de conduire**. Cette aide est intégrée au Pack 15-30 sous la forme d'un « Pass Permis ».

D'autre part, comme indiqué dans la partie consacrée au Pacte pour la Ruralité, une enveloppe de 0,1 M€ en AE et de 0,05 M€ en CP sera consacrée au financement d'une aide au permis de conduire pour les jeunes s'engageant à donner de leur temps pour aider à l'appréhension de l'outil numérique dans les petites communes.

7 - Commission Agriculture, agroalimentaire, forêt, pêche et mer

S'agissant de la pêche maritime et de l'aquaculture, l'activité mytilicole ligérienne subit des mortalités massives et récurrentes. La Région entend soutenir les entreprises fortement touchées par ce phénomène mais également financer des études afin d'en comprendre les causes. À cet effet, la Région a saisi le Ministre de l'Agriculture, M. Stéphane LE FOLL pour qu'il nomme **un coordinateur national pour les questions sanitaires et zoosanitaires de la filière conchylicole**. Ce coordinateur national a **pour mission de piloter un plan d'actions défini en concertation avec les professionnels, la communauté scientifique et les services de l'État et de suivre un programme de recherche sur les mortalités conchylicoles**, dans le but d'en comprendre l'origine. Ce plan est doté d'une enveloppe de 3,48 M€ en AP et d'1 M€ de CP.

En matière d'agriculture, 0,7 M€ en AP et 0,21 M€ en CP sont proposés en faveur des mesures agro-environnementales. Il s'agit de financer le Plan de Compétitivité d'Adaptation des Exploitations agricoles (PCAE) sur le volet relatif aux mesures de Bio-sécurité Crise avicole dont l'efficacité en matière de soutien aux pratiques agricoles respectueuses de l'environnement est avérée.

En effet, **le PCAE accompagne les investissements des exploitations agricoles pour développer leur performance économique, favoriser la préservation de leur environnement et améliorer les conditions de travail**. Le volet élevage intègre la modernisation des bâtiments, l'amélioration de la performance énergétique, l'amélioration de la qualité des produits, la valorisation des liens entre produits et territoires, la préservation de l'environnement.

Les deux premiers appels à projets PCAE élevage qui se sont clôturés respectivement au 29 janvier et au 29 avril ont été un véritable succès avec 421 dossiers instruits pour le premier et 388 dossiers déposés pour le 2ème et une demande de fonds publics d'environ 35 M€, représentant a minima 100 M€ d'investissements. Étant donné ce succès et face à la crise que rencontrent actuellement les filières d'élevage, la Région des Pays de la Loire renforce son accompagnement en faveur de la modernisation des exploitations d'élevage ligériennes.

8 - Commission Finances, ressources humaines, affaires générales, coopération interrégionale, affaires européennes et coopération internationale

Dans le cadre de sa politique active de rationalisation des dépenses de fonctionnement et du soutien à différents organismes ou satellites, la cotisation à l'Association des Régions de France est diminuée de 20 %, après avoir déjà été abaissée de 10 % au Budget primitif, portant ainsi la baisse globale à - 30 % soit une économie de 0,07 M€ par rapport à 2015. Ainsi, en 2016, le montant de la cotisation s'établit à 178 575 € contre 250 005 € en 2015. Par ailleurs, pour tirer le meilleur profit de la présence de la Région sur le **Vendée Globe** des crédits complémentaires à hauteur de **0,25 M€** sont prévus afin de permettre au Conseil régional d'organiser des actions de promotion de la Région des Pays de la Loire, en particulier à destination d'un public d'investisseurs, à l'occasion de cet événement sportif de renommée internationale (location et animation d'un stand pendant les trois semaines d'ouverture du village, etc.).

De même, 0,02 M€ seront dédiés à la Communication pour la partie événementielle des **Trophées des territoires**, action qui figure au Pacte de la Ruralité.

En matière de Ressources Humaines, des infrastructures logicielles et matérielles plus puissantes doivent être installées et nécessitent l'inscription d'une enveloppe de 0,1 M€ de crédits de paiement.

En outre, 0,007 M€ de CP sont également inscrits en fonctionnement au titre des archives régionales pour répondre aux besoins de numérisation des documents audiovisuels ainsi qu'à la désinfection de documents conservés dans les magasins de l'Hôtel de Région.

L'accompagnement de la Région par un prestataire extérieur pour les transferts de compétences entre les Départements et les Régions en lien avec la loi NOTRe, nécessite l'inscription de 0,12 M€ de crédits de paiement supplémentaires en fonctionnement. De même, 0,05 M€ sont prévus afin de se réserver la possibilité de lancer un audit sur les satellites de la Région.

Enfin, en matière de frais financiers, l'anticipation à la baisse des taux d'intérêts en raison de l'amplification de la politique expansionniste de la Banque Centrale Européenne conduit à ajuster à la baisse l'inscription du Budget primitif. Par conséquent, ceux-ci sont réduits d'1 M€ et s'élèvent désormais à 34 M€. En investissement, 0,25 M€ de crédits sont par ailleurs inscrits au titre de l'annulation de titres de recettes émis sur des exercices clos.